

© 2003 Jolly Jumps  
M.S. JOLLY JUMPS S.A.  
L'Indes Tread. 188.  
92200 Zette (Belgique)  
www.jollyjumps.com

ATTENTION :  
Afin d'éviter tout risque de blessure suite à un  
enchevêtrement, ôter le jouet dès que l'enfant  
tente de se mettre à quatre pattes ou de ramper.